Carquefou, le 23 septembre 2026

Objet : Absence de représentation du Collectif à la réunion d'information des riverains du 23 septembre 2026

Madame le Maire,

Le présent courrier vous est remis en main propre par une personne mandatée à cette seule fin par le Collectif Bois Saint-Lys – Cadre de Vie. Cette personne n'est pas mandatée pour représenter le Collectif lors de la réunion d'information du 23 septembre 2026.

Le Collectif ne sera pas représenté à cette réunion, à laquelle il n'a pas été convié. Les habitants et riverains qui choisiront d'y assister le feront à titre individuel, en leur qualité de citoyens, et non au nom du Collectif.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette distinction. Les propos, prises de position ou comportements individuels exprimés pendant la réunion ne devront pas être attribués au Collectif. Il en va de même d'éventuels incidents impliquant des personnes présentes à titre individuel.

Cette précision nous paraît utile au regard des échanges que nous avons eus avec des habitants. Certains nous ont fait part de leurs interrogations sur le projet de création d'une zone humide ou regrettent de ne pas y avoir été associés. D'autres nous ont indiqué être encore dans l'attente de réponses à des demandes d'information et de documentations du projet adressées à la mairie.

Nous espérons que la réunion se déroulera dans de bonnes conditions de dialogue et d'écoute.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif Bois Saint-Lys – Cadre de Vie
collectif@bois-saint-lys-cadre-de-vie.com

Nos valeurs · Notre charte de fonctionnement